



COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)

ARRETE N° 2026AC-029

Portant réglementation de la circulation
Sur la "route des Bornes" (RD 3)

Le Maire de la commune de Groisy

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'en raison des cérémonies commémoratives de l'Association des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche qui se dérouleront aux monuments aux Morts du Chef-Lieu le **samedi 4 avril 2026**, il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la "Route des Bornes",

Article 1

En raison de la manifestation susvisée, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la "Route des Bornes", entre la place du Chef-Lieu et la salle paroissiale (n° de rue 126 Route des Bornes) seront réglementés **le samedi 4 avril de 8h30 à 12h30**.

Article 2

Pendant toute la durée de la manifestation, la "Route des Bornes", entre la place du Chef-Lieu et la salle paroissiale (n° de rue 126 Route des Bornes), sera fermée à la circulation des véhicules.

Des panneaux "route barrée" encadreront la portion de voie susvisée et la circulation des véhicules sera organisée par la "Route de l'Allée".

Article 3

La présignalisation et la signalisation seront assurées par l'Association des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche.

Article 4

- La Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
- Monsieur Robert BOYER, Président de l'Association des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
- à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
- à Monsieur le Responsable du Centre d'Exploitation Routes Départementales de Groisy,
- au Service de la SIBRA.

Fait à Groisy, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE



Acte certifié exécutoire :
Publié et notifié le : 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE

